



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère  
sur la commune de Bardonnex

01 février 2017

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Bardonnex du 24 novembre 2016 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 8 décembre 2016,

### ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

- **Chemin du Pré-des-Dames**

au chemin privé sans issue débutant à la hauteur du 253, route d'Annecy.

Cette dénomination reprend le nom d'un proche lieu-dit mentionné sur l'atlas Mayer de 1830.

Code voie : 64661

Entrée en vigueur de cette dénomination le 15 février 2017.

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
CHA/LG	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La Chancelière d'Etat :